Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20261006-20260910D-DE

Délibération n° : **2026-06-10-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-09-10-D
Réfection de la toiture de la Chapelle de Pen Ar Guer - Demande de subvention

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil : 23 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Étaient présents : 8
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU
Les Conseillers : Sébastien GRALL, Denis LEDAN, Elodie MIOSSEC, Gisèle LE ROUX.

Étaient excusés :7
Les Conseillers : Alexandre BERTHE, Stéphane PENGUILLY, Camille ORIGAL, Gilbert DERRIEN, Katell FAUJOUR, Joël PENCREAC'H et Aline IMPIERI.

Avait donné pouvoir : 4
Katell FAUJOUR conseillère a donné pouvoir à M RAMONET Thierry
Aline IMPIERI conseillère a donné pouvoir à MIOSSEC Elodie
Alexandre BERTHE conseiller a donné pouvoir à Céline SAINT BLANCARD
Joël PENCREAC'H conseiller a donné pouvoir à Sébastien PERON

Secrétaire de séance :
Mme Gisèle LE ROUX est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Réfection de la toiture de la Chapelle de Pen Ar Guer – Demande de subvention
Rapporteur : M. Thierry RAMONET, Maire

M. Le Maire explique que par délibération en date du 17 septembre 2026 le Conseil Municipal a validé les travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint Yves de Pen Ar Guer.

Cette chapelle n'est pas classée au titre des monuments historiques mais présente un intérêt patrimonial avéré, elle a notamment fait l'objet d'une notice dans l'inventaire général du patrimoine culturel de Bretagne (référence IA 00005757). Construite en granite et schiste et reconstruite en 1882, elle présente notamment une croix monumentale susceptible de dater du XVe siècle.

L'Inventaire général signale par ailleurs l'état de dégradation de la toiture et les désordres liés à l'humidité.

La commune souhaite donc engager des travaux de restauration de la couverture (toiture et charpente) et de remise en état afin d'assurer la sauvegarde et la pérennité de cet élément du patrimoine communal, plusieurs devis ont été demandé et les travaux de toiture sont évalués à ce jour à 37 654 € H.T.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20261006-20260910D-DE

Délibération n° : **2026-06-10-D**

Le démarrage des travaux est programmé début 2027.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département du Finistère au titre du volet 1, 2027, du pacte Finistère 2030, auprès de la Région au titre du dispositif d'aide à la restauration d'édifices publics non protégés au titre des Monuments historiques et auprès de tout autre partenaire public et privé,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ces demandes.

DÉCIDE/VOTE :

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint Sauveur, le 30 septembre 2026

Le Maire,

Thierry RAMONET

La secrétaire de séance

Mme Gisèle LE ROUX

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : *greffe.ta-rennes@juradm.fr*) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.